



FÉDÉRATION NATIONALE DE LA LIBRE PENSÉE

Membre de
l'Association Internationale de la Libre Pensée (AILP)

10/12 rue des Fossés-Saint-Jacques 75005 PARIS

Tél. : 01 46 34 21 50

libre.pensee@wanadoo.fr - <https://www.fnlp.fr>

- COMMUNIQUÉ DE PRESSE -

Amendement « UNEF » au Sénat

Remise en cause des libertés fondamentales : Surenchère et emballement

Comme un petit air de Pétainisme !

Au cours de la discussion en première lecture du projet de loi renforçant le respect des principes républicains, le **Sénat** a adopté, le 1er avril 2021, un amendement n° 98 rectifié, initialement déposé par le groupe *Les Républicains*, prévoyant de dissoudre les associations qui « interdisent à une personne ou un groupe de personnes » de participer à une réunion « à raison de leur couleur, leur origine ou leur appartenance ou non-appartenance à une ethnie, une nation, une *race* ou une religion ».

C'est le point d'orgue de la campagne haineuse menée contre l'**Union Nationale des étudiants de France** (UNEF), au prix d'une atteinte très grave à la liberté d'association, de portée constitutionnelle depuis la célèbre décision du **Conseil constitutionnel** du 16 juillet 1971. Les sénateurs socialistes et communistes présents ont approuvé cet amendement scélérat, tantôt par un vote favorable, tantôt par une abstention bienveillante.

Constatons avec un certain effarement que les mêmes qui dénoncent le « *racisme anti-Blancs* » et se posent en paragons de vertus « *contre les discriminations* », font la promotion de la notion de "*rac*es". Comme démonstration de leur profonde hypocrisie et du caractère réactionnaire de leurs politiques, on peut difficilement imaginer pire.

Comme le rappelle **Paul Verdu**, éco-anthropologue et ethnobiologiste, spécialiste de la Génétique des populations humaines au **Musée de l'Homme** : « *La notion de « races humaines » n'a aucun sens sur le plan scientifique. Encore présente idéologiquement, les distinctions raciales sont du ressort des obscurantistes qui veulent introduire des discriminations entre les hommes.* »

Enfonçons un dernier clou dans le cercueil de ces hypocrites malfaisants : la notion de race n'a de sens pour aucune espèce sauvage. Elle n'en a **que pour les animaux domestiques** chez qui les races sont définies par un *herd-book* avec des *pedigrees* et une certification vétérinaires. Ils ravalent le statut d'être humain à un animal domestique. Quelle honte et cela vient donner des leçons de morale !

L'application de ce texte conduira-t-elle, par exemple :

- 1- À dissoudre les associations constituées par nos amis Antillais, dont le Conseil d'administration, composé de citoyens des Antilles, n'a pas vocation à être ouvert à d'autres personnes ?
- 2- À dissoudre les associations culturelles portugaises ou capverdiennes, dont les réunions internes sont réservées aux personnes originaires de ces contrées ?
- 3- À dissoudre la **Fédération nationale de la Libre Pensée** et des Fédérations départementales et groupes qui lui sont affiliés au motif que leurs instances statuent en général sur les adhésions et qu'elles n'ouvrent pas leurs réunions internes aux catholiques intégristes et autres religionnaires militants ?
- 4- À dissoudre toutes les **Obédiences maçonniques** dites *dogmatiques* sous l'égide de la **Grande Loge Unie d'Angleterre** qui n'accueillent pas les maçons qualifiés d'irréguliers de la Franc-Maçonnerie libérale et celles dites *libérales* qui n'accueillent pas les maçons qualifiés de réguliers de la **Grande Loge Unie d'Angleterre** ?
- 5- A dissoudre l'**Union des Etudiants Juifs de France** dont la fonction est, en autre : « *Ses activités vont de la vente de **sandwichs kasher** à la bourse aux livres en passant par un suivi dans les démarches administratives ou la médiation pour les étudiants juifs devant passer des examens les jours de **shabbat**... Travaillant en relation permanente avec le Ministère de la Jeunesse et des Sports et le Ministère de l'Education Nationale, le Ministère des Affaires Sociales, les services du Premier Ministre, l'UEJF est également l'organe de représentation des étudiants juifs auprès des pouvoirs publics* ». (Source *Wikipedia*). Ou selon ses statuts : « *En France, l'UEJF fait partie de l'Assemblée générale du CRIF, de la section française du Congrès juif mondial et du Conseil national du FSJU de France* », parce que cette association ne concerne que les étudiants juifs, donc à l'exclusion de tous les autres étudiants ?

Ceux qui prétendent renforcer le respect des principes républicains piétinent en réalité les grandes libertés conquises, en France, de 1880 à 1905, soit par ignorance - ce qui est pitoyable -, soit pour de basses raisons politiciennes - ce qui est irresponsable compte tenu de la gravité de toute mise en cause du socle de la démocratie. Ils confondent deux choses : la liberté d'association instituée par la **loi du 1^{er} juillet 1901** qui regarde comme légal tout groupement d'individus constitué en vue de réaliser un objet déterminé et la liberté de réunion prévue par la **loi du 30 juin 1881**.

La loi dont **Pierre Waldeck-Rousseau** a été l'artisan laisse une totale liberté d'organisation aux associations, conçues comme un contrat en vue de permettre à chaque individu d'exercer les droits fondamentaux qu'il détient dans un cadre collectif. Elle leur impose seulement trois choses lorsqu'elles sont déclarées : se donner une dénomination ; déterminer un objet précis ; fixer leur siège. Pour le surplus, seules valent les caractéristiques du contrat privé à caractère civil.

En revanche, la **loi du 30 juin 1881** permet de tenir librement des réunions publiques, à la seule condition que les organisateurs en assurent la tranquillité. À supposer que les initiateurs d'une telle réunion en interdisent l'accès à une personne « *à raison de leur couleur, leur origine ou leur appartenance ou non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion* », ils s'exposeraient aux sanctions découlant de l'article 225-1 du **Code pénal**. Ainsi, l'amendement n° 98 rectifié est parfaitement inutile.

Le projet de loi renforçant le respect des principes de la République, en lui-même profondément menaçant pour la démocratie, nourrit au surplus une surenchère liberticide hors de contrôle. Même la ministre déléguée convient que l'amendement n° 98 rectifié risque d'être inconstitutionnel !

Abandon du projet de loi renforçant le respect des principes de la République !



C'était hier

Discours de **Philippe Omer Pétain**, Vichy, 12 août 1941

« Français, J'ai des choses graves à vous dire. De plusieurs régions de France, je sens se lever depuis quelques semaines un vent mauvais.

« L'inquiétude gagne les esprits, le doute s'empare des âmes. L'autorité de mon gouvernement est discutée ; les ordres sont souvent mal exécutés (...) Nos difficultés intérieures sont faites surtout du trouble des esprits, de la pénurie des hommes et de la raréfaction des produits.

« Le trouble des esprits n'a pas sa seule origine dans les vicissitudes de notre politique étrangère. Il provient surtout de notre lenteur à reconstruire un ordre nouveau, ou plus exactement à l'imposer. »

C'est aujourd'hui

Discours d'**Emmanuel Macron**, Mulhouse, mars 2020

« Je vois dans notre pays les facteurs de division, les doutes, toutes celles et ceux qui voudraient aujourd'hui fracturer le pays alors que nous ne devons avoir qu'une obsession : être unis pour combattre le virus. J'en appelle à cette unité, à cet engagement : être uni.

Vous avez un Gouvernement qui est à la tâche, œuvrant pour trouver les solutions et se battant. Le ministre de la Santé reviendra dans les prochains jours, comme il l'a déjà fait et comme il le fait constamment sur les sujets les plus sensibles, en toute transparence. Le sujet des masques, des respirateurs, des tests et des traitements pour apporter toutes les explications, toutes les demandes d'informations légitimes, mais sans que nous ne cédions à aucune forme de division sans que jamais nous ne céderons au flot de fausses informations.

Nous n'avons qu'une priorité : battre le virus. »



C'était hier

A partir de 1942, se mettent en place *Les déjeuners de la Table ronde* à l'Hôtel Crillon, **place de la Concorde**, qui réunissent les industriels et les banquiers avec les responsables allemands de l'Occupation. C'est là où se prennent les grandes décisions politiques et économiques sous la direction des capitalistes. Cela rentrera dans l'Histoire sous le nom des « *Déjeuners de la Honte* ».

C'est aujourd'hui

Fondé en 1944, l'association *Le Siècle* réunit depuis des dirigeants politiques, économiques, culturels et médiatiques français comme le dit la *novlangue* aujourd'hui, autour d'un bon diner (cotisation : 220€ par an). C'est là où se prennent encore les grandes décisions politiques et économiques sous la direction des capitalistes. Le lieu des repas : jusqu'à fin 2013 : **place de la**

Concorde et après : *Cercle de l'Union interallié*, 33 rue du Faubourg saint-Honoré (moins de 2 km de distance et près de l'Élysée).

Source : **Wikipedia** : « En janvier 2021, le constitutionnaliste **Olivier Duhamel**, Président depuis 2020 et membre depuis 1983, démissionne de la présidence du club à la suite d'accusations de viol et d'agressions incestueuses. Ce scandale entraîne également la démission de deux de ses proches du conseil d'administration, **Marc Guillaume** et **Jean Veil**. **Nicole Notat** et **Denis Kessler** sont rappelés au conseil d'administration pour les remplacer ».

***N'est-il pas temps de rentrer en
Résistance contre la réaction ?***

Le Vercors, le 5 avril 2021